



AR2024/05-1052-POL

ARRÊTÉ TEMPORAIRE - MESURES DE CIRCULATION

FÊTE DES VOISINS RUE DES AMPHORES

**Le vendredi 21 juin 2024
De 19 h 00 à 00 h 00**

Monsieur Le Maire de la Ville de Castelnau-le-Lez,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-30, R. 414-3-1 et R. 417-10 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;

VU l'arrêté organisant la délégation de signature aux adjoints du Maire ;

VU la demande émise par **Madame [REDACTED]** Rue des Amphores – Castelnau-le-Lez, en date du **24/05/2024** aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation ;

CONSIDÉRANT que « la fête des voisins » rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée à la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers le vendredi 21 juin 2024 de 19 h00 à 00 h00 : rue des Amphores.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules est interdite sur :

- la rue des Amphores

À compter du :

Le vendredi 21 juin 2024 de 19 h 00 à 00 h 00.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'évènement et véhicules de police.

ARTICLE 2 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. La fourniture, pose, maintenance et dépose de cette signalisation est à la charge du demandeur, Ville de Castelnau-le-Lez.

Arrêté n°AR/2024-05-1052-POL

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable de la Police municipale et Madame la Colonelle de Compagnie de Gendarmerie de Castelnaud-le-Lez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise au permissionnaire pour notification.

**FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES ORIGINAUX
À CASTELNAU-LE-LEZ, LE 27 MAI 2023**

Le Maire



Frédéric LAFFORGUE

Reçu notification

Le

À

Le permissionnaire

(signature)